



juliet 2021

## Bienvenue

C'est officiellement l'été et tandis que les collèges commencent à tourner au ralenti, les négociations, elles, se poursuivent. Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que l'équipe négociatrice rattachée à la direction a conclu un accord préliminaire le mois dernier avec l'équipe négociatrice rattachée au soutien à temps partiel. En négociant sur le thème « Un avenir ensemble », nous allons pouvoir continuer de travailler main dans la main avec les employés du Collège afin d'offrir aux étudiantes et aux étudiants un enseignement de qualité au sein d'un secteur collégial fort. Apprenez-en davantage sur les prochaines négociations ci-dessous.

## Quoi de neuf?

<b>Nouvelles du CEC</b>	<b>Mise à jour du ministère des Collèges et Universités</b>
<p>Le site Web du CEC dispose d'une toute nouvelle section intitulée Etudes de cas. Ce mois-ci, vous en apprendrez davantage sur la manière dont la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) a simplifié le statut des professeurs et des professeuses dans l'ensemble du système collégial de la province. Bien que les professeurs et professeuses à temps plein soient faciles à identifier, pour le groupe qui n'est pas à temps plein, il peut être plus difficile de savoir qui est qui ou quoi est quoi. Cependant, il existe une règle simple qui peut permettre de connaître le statut d'une personne qui enseigne au sein du système collégial de l'Ontario. <a href="#">Apprenez-en davantage à ce sujet ici.</a></p>	<p>La province est entrée dans l'étape 2 du déconfinement le 30 juin, et le gouvernement a revu tout ce qui régit les opérations des collèges, bien que les exigences en matière de distanciation demeurent. Ces nouveaux règlements devraient permettre aux collèges d'élargir les programmes en personne. D'après le règlement de l'Ontario 263/20 (Règles pour les régions à l'étape 2), les principaux changements par rapport au règlement 82/20 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suppression de la disposition selon laquelle les établissements ne peuvent offrir un enseignement en personne que pour les matières qui l'exigent (p. ex., une formation clinique ou professionnelle) ;</li><li>• Augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants autorisés par aire</li></ul>

	d'enseignement à 50 personnes pour l'intérieur et 100 pour l'extérieur.
--	---



## Mise à jour sur les négociations collectives

### **Le Conseil des employeurs des collègues (CEC) négocie une entente de principe avec le personnel de soutien collégial à temps part**

Après deux jours de négociations, le Conseil des employeurs des collègues (CEC) a conclu une entente de principe avec le personnel de soutien à temps partiel des CAAT. Ce nouveau contrat de principe offre aux collègues, à leur personnel de soutien à temps partiel et à ses étudiants la stabilité dont ils ont grandement besoin après la période exceptionnelle à laquelle tout le monde a été confronté pendant la pandémie mondiale de COVID-19.

« Le CEC a bon espoir qu'en négociant sur le thème « [Un avenir ensemble](#) », nous pourrions continuer de favoriser et de développer une relation employeur-employé positive qui accorde la priorité aux besoins des étudiants, a déclaré le chef de la direction du CEC, Graham Lloyd. Les deux équipes de négociation ont pu conclure une entente de principe après seulement 12 heures à la table, ce qui démontre l'engagement et le dévouement collectifs à créer une relation de travail positive dans les collègues. »

Les détails de l'entente de principe ne seront pas divulgués avant que les membres du soutien collégial du SEFPO/OPSEU travaillant à temps partiel n'aient eu l'occasion de les examiner. La date du vote de ratification sera annoncée bientôt.

En juillet, les collègues se réuniront de nouveau avec le SEFPO/OPSEU à la table pour négocier la convention collective des CAAT-A à temps plein et à temps partiel, qui expire le 30 septembre 2021.

« Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre l'élan positif d'un avenir ensemble, en travaillant collectivement pour rendre les étudiants une priorité absolue, alors que nous renforçons le système collégial, a déclaré M. Lloyd. Nous remercions énormément les équipes des deux parties pour leur travail acharné dans la négociation de cette entente. »

## **Négociations avec le personnel des CAAT à temps plein et à charge partielle**

Ce mois-ci, l'équipe de négociation de la direction du Collège rencontrera virtuellement le corps enseignant des CAAT du SEFPO, composé de professeures et professeurs, de bibliothécaires et de conseillères et conseillers, pour commencer à négocier une nouvelle convention collective. Nous sommes convaincus qu'en négociant pour #UnAvenirEnsemble, les employeurs et les employées et employés seront capables de s'associer pour donner la priorité aux besoins des étudiantes et des étudiants.

L'infolettre du Conseil des employeurs des collèges sortira plus fréquemment au fur et à mesure que des mises à jour sur les négociations seront nécessaires. Restez à l'écoute.

Si vous souhaitez soumettre un article mettant en vedette un employé ou un collègue pour un prochain numéro de ce bulletin, veuillez envoyer un courriel à [info@thecouncil.ca](mailto:info@thecouncil.ca)